



## PRÉFET DE LA MARNE

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement Eau Préservation des Ressources  
Cellule Procédures Environnementales

Châlons en Champagne, le 21 avril 2017

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la demande de la commune de SAINT MARTIN SUR LE PRE  
qui sollicite la création d'une zone agricole protégée

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte **du lundi 29 mai 2017 à partir de 14 h 00 au mercredi 28 juin 2017 jusqu'à 18 h 00 inclus** par arrêté préfectoral n° 2017 DIV 07 ENQ du 21 avril 2017 sur la demande de la commune de SAINT MARTIN SUR LE PRE, qui sollicite la création d'une zone agricole protégée (ZAP).

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet sera déposé à la mairie de SAINT MARTIN SUR LE PRE où chacun pourra en prendre connaissance pendant 31 jours consécutifs, soit **du lundi 29 mai 2017 à partir de 14 h 00 au mercredi 28 juin 2017 jusqu'à 18 h 00 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- en mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur mis à disposition du public
- sur le site internet des services de l'État dans la Marne ([www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) → Publications → Enquêtes publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire-enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance, à la mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire-enquêteur qui les insérera et les annexera audit registre lors des permanences prévues les 29 mai et 28 juin 2017
- par voie électronique à : [ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr](mailto:ddt-seepr-icpe@marne.gouv.fr). Dès qu'elle en aura pris connaissance, la direction départementale des territoires transmettra ces observations, propositions et contre-propositions au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré (siège de l'enquête publique), afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La direction départementale des territoires se chargera également de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne ([www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) → Publications → Enquêtes publiques).

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le **mercredi 28 juin 2017 à 18 h 00**.

M. Fabrice Delaitre, officier supérieur de l'armée de terre en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera à la mairie de SAINT MARTIN SUR LE PRE afin de recueillir les éventuelles déclarations des intéressés :

- le **lundi 29 mai 2017 de 14 h 00 à 17 h 00**
- le **mercredi 28 juin 2017 de 15 h 00 à 18 h 00**.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires ou en mairie de SAINT MARTIN SUR LE PRE.

A l'issue de l'enquête le projet de zone agricole protégée sera soumis à l'avis du conseil municipal de Saint-Martin-sur-le-Pré et le classement pourra être pris par arrêté préfectoral. La ZAP deviendra alors une servitude d'utilité publique annexée au plan local d'urbanisme.

Des informations peuvent être demandées soit auprès de la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré, - Place du Général de Gaulle - 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré, soit auprès de la Direction départementale des territoires, service urbanisme (cellule planification et légalité) ou service environnement, eau et préservation des ressources (cellule procédures environnementales), 40 Boulevard Anatole France - BP 60554 - 51022 Châlons-en-Champagne cedex.

Pour le préfet et par délégation  
La Chef de Cellule Procédures Environnementales

  
Bernadette FABRY